

En cette fin d'année, nous attirons votre attention sur les points suivants qui concourent au bon fonctionnement de la Garantie de Reprise.

#### **RATTACHEMENT DES TONNAGES A L'ANNEE 2021**

Conformément aux dispositions existantes dans l'option Filière, tous les tonnages réceptionnés par les Repreneurs avant la fin d'année seront rattachés à l'année 2021. Tous les chargements réceptionnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 seront comptabilisés au titre de l'année 2022.

#### **MISE A DISPOSITION DES CHARGEMENTS PAR LES CENTRES DE TRI**

Sachant que la production de déchets par les ménages est constante, les centres de tri des collectivités territoriales doivent veiller à mettre les tonnages d'emballages ménagers usagés à disposition des Repreneurs de manière régulière. Ceci pour faciliter la planification des enlèvements, améliorer leur fluidité et éviter la constitution de stocks dans les centres de tri dont l'absorption pourrait engendrer des retards et avoir une incidence sur le versement des soutiens à la performance.

#### **EMISSION DES TITRES DE RECETTES**

Chaque mois, REVIPAC met à disposition sur l'espace Intranet les éléments de facturation permettant aux collectivités territoriales de rapprocher les quantités d'emballages ménagers usagés recyclés par les Repreneurs avec les déclarations effectuées par les centres de tri. En cas d'incohérence entre les éléments de facturation et les déclarations des centres de tri, nous invitons les collectivités territoriales à ne pas émettre de titre de recettes et à se rapprocher des services de la Filière dans les meilleurs délais afin qu'une enquête soit menée.

De même, afin d'assurer une gestion fluide du règlement des prix de reprise, les collectivités sont invitées à émettre et adresser régulièrement leurs titres de recettes à REVIPAC qui effectue généralement un règlement sous huitaine. Dans l'hypothèse où un versement serait manquant, nous invitons les collectivités territoriales à se rapprocher de leur comptable public afin de vérifier qu'aucun paiement ne figure en compte d'attente avant de saisir la Filière.

#### **DERNIERS PRIX DE REPRISE PUBLIES (STANDARDS PCNC ET PCC)**

(€/Tonne)	5.02A	1.05A	5.03A
<b>Septembre 2021</b>	<b>155,26 €</b>	<b>172,08 €</b>	<b>10,00 €</b>
<b>Octobre 2021</b>	<b>154,14 €</b>	<b>172,08 €</b>	<b>10,00 €</b>

**Toute l'équipe de REVIPAC vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.**

**Contact : Stéphane Roussel - 01 45 79 88 99**